





2024 - 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 03/07/2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, MM. : Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,

Ont donné pouvoir : Frédéric MARCHAND à Martine GERBER Laurence ROCHAS à Philippe CAPRON Marion LIPAROTI à Benoît COQUILLARD

Absent: Antonio DA COSTA

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine GERBER a été désigné(e)comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

OBJET : APPROBATION DE DECISION MODIFICATIVE N°1 SUITE A LA DEMANDE DE TRESORERIE

A la demande de changement de compte d'imputation pour les règlements des factures liées à l'aménagement des travaux de terrains multisport, un virement interne du compte 2188 d'un montant de 65 000,00 € (soixante-cinq mille euros) vers le compte 212 « Agencements et aménagement terrains », est nécessaire pour rééquilibrer le budget 2024. Il est demandé au conseil municipal de prendre une décision modificative comme suit :

- Moins 65 000 € dans le compte 2188
- Plus 65 000 € dans le compte 212

La délibération 2024-23 est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pour Extrait conforme au Registre Jérôme OLIVIER, Le Maire Fait à Neuilly-en-Vexin, le 03/07/2024

